

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE NICOLET-YAMASKA  
Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT #2022-04

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité que le projet de règlement numéro 2022-04, règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 à 19h30, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le présent règlement a pour objet la création d'un comité consultatif d'urbanisme et d'en établir les méthodes de fonctionnement.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil le 4 avril 2022 à 19h30 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Célestin, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2022.



Donald Brideau  
Directeur général | Greffier-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Donald Brideau, directeur général & greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 mars 2022 entre 12:00 et 17:00 heures.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 mars 2022.*



Donald Brideau  
Directeur général | Greffier-trésorier